



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce présent règlement a été arrêté et accepté par l'Assemblée Générale du 05/10/2020.

Article 1 : Objet

L'association Lulu Prêt' propose un lieu de rencontres interculturelles et intergénérationnelles autour du jeu et du jouet. C'est aussi un lieu convivial où l'on propose aux enfants et aux adultes de découvrir de nouveaux jeux et jouets, de les essayer, de les partager avec d'autres, de les emprunter pour les explorer tranquillement en famille.

Les horaires de la ludothèque sont consultables sur le site internet : www.lulupret.pe.hu

Dans la ludothèque, il est interdit :

- De manger
- De fumer
- D'introduire des animaux

Article 2 : Conditions d'accès des particuliers

L'accès à l'association est libre pour tous les adhérents :

- À jour de leur cotisation
- Sans restriction de commune
- Ayant retourné le dossier d'inscription complet :
 - Fiche d'inscription
 - Chèque de caution de 40€ (il n'est encaissé qu'en cas de litige). Un nouveau chèque sera demandé chaque année avec le renouvellement de l'adhésion. **NE PAS LE DATER.**
 - Règlement de l'adhésion

Les adhésions sont valables 1 an à partir de la date de souscription.

Le montant de l'adhésion à l'association Lulu Prêt' est de 10€ par famille.

Dès lors que vous êtes adhérent, vous pouvez :

- Venir jouer gratuitement dans les locaux de l'association
- Emprunter des jeux avec 2 formules différentes de paiement (voir article 5).

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte. La responsabilité des parents est engagée même si l'enfant vient seul, lorsque celui-ci cause un dommage matériel ou physique à l'association. Au-delà de 10 ans, les enfants peuvent venir librement, sous réserve d'autorisation parentale, mais restent sous la responsabilité du ou des parents.

Les bénévoles de l'association ne sont pas responsables des allées et venues des enfants.

Article 3 : Conditions d'accès des associations et collectivités

L'accès à l'association est libre pour tous les adhérents :

- À jour de leur cotisation
- Sans restriction de commune
- Ayant retourné le dossier d'inscription complet :
 - Convention signée
 - Règlement de l'adhésion

Les adhésions sont valables pour l'année civile en cours.

Le montant de l'adhésion à l'association Lulu Prêt' est de 20€ par collectivité.

Dès lors que vous êtes adhérent, vous pouvez emprunter des jeux à l'association (voir article 6)

Article 4 : Le jeu sur place

Vous pouvez venir jouer à la ludothèque gratuitement !

Il suffit d'être à jour de sa cotisation annuelle et de respecter le matériel et les autres joueurs pour que tout le monde puisse profiter des équipements dans la joie et la bonne humeur...

Les adultes ne sont pas uniquement surveillants de leurs enfants, ils sont invités également à les accompagner dans le jeu et à leur expliquer les règles de vie de la structure.

Ainsi, pour un bon fonctionnement les accompagnateurs et les enfants s'engagent à vérifier le contenu puis ranger le jeu/jouet avec lequel il(s) joue(nt) avant d'en sortir un autre.

Article 5 : La location pour les particuliers

Chaque adhérent, à jour du règlement de sa carte d'adhésion peut venir emprunter des jeux à l'association. Le prix de la location d'un jeu/jouet est, pour 4 semaines de :

- 5€ pour 12 emprunts (payable au 1er emprunt)
- 10€ pour 25 emprunts (payable au 1er emprunt)

Chaque adhérent inscrit peut emprunter, pour une période de 4 semaines de date à date, 5 jeux/jouets.

Le contenu et l'état du jeu/jouet seront vérifiés par l'emprunteur à sa sortie et par les bénévoles à son retour.

Pour les jeux/jouets le nécessitant, l'association ne fournit pas les piles.

Les jeux/jouets doivent être remis :

- Dans les délais prévus
- Propres
- Complets (dans le cas contraire, une nouvelle location ne sera possible qu'après remise des pièces manquantes ou rachat du jeu)
- En état de fonctionnement

Tout retard sera considéré comme un nouvel emprunt. En conséquence, si celui-ci dépasse de 7 jours la date de retour initiale, une location supplémentaire sera demandée.

La location d'un même jeu peut être prolongée avec l'accord de l'association et moyennant le paiement correspondant. La durée maximale d'emprunt est fixée à 8 semaines. Tout dépassement de cette période maximale engendra un coût supplémentaire d'une unité sur le forfait par jeu et par semaine de retard.

En cas de perte ou de jeu cassé, l'adhérent devra en rembourser la valeur (compte tenu de sa vétusté).

En cas de détérioration, nous le signaler mais ne pas essayer de réparer le jeu.

Les pièces détachées perdues ou abîmées seront à rembourser sur facturation.

N'oubliez pas qu'un jeu ou jouet cassé ou incomplet n'a plus d'intérêt, ni pour vous, ni pour les autres.

Article 6 : La location pour les collectivités

Chaque adhérent, à jour du règlement de sa carte d'adhésion peut venir emprunter des jeux à l'association. Le prix de la location d'un jeu/jouet est d'1€ pour 4 semaines.

Chaque adhérent inscrit peut emprunter, pour une période de 4 semaines de date à date, 15 jeux/jouets.

Le contenu et l'état du jeu/jouet seront vérifiés par l'emprunteur à sa sortie et par les bénévoles à son retour.

Pour les jeux/jouets le nécessitant, l'association ne fournit pas les piles.

Les jeux/jouets doivent être remis :

- Dans les délais prévus
- Propres
- Complètes (dans le cas contraire, une nouvelle location ne sera possible qu'après remise des pièces manquantes ou rachat du jeu)
- En état de fonctionnement

La location d'un même jeu peut être prolongée avec un maximum de 12 semaines et moyennant le paiement correspondant. Tout dépassement de cette période maximale de 12 semaines engendra un coût supplémentaire d'1€ par jeu et par semaine de retard.

En cas de perte ou de jeu cassé, l'adhérent devra en rembourser la valeur (compte tenu de sa vétusté).

En cas de détérioration, nous le signaler mais ne pas essayer de réparer le jeu.

Les pièces détachées perdues ou abîmées seront à rembourser sur facturation.

N'oubliez-pas qu'un jeu ou jouet cassé ou incomplet n'a plus d'intérêt, ni pour vous, ni pour les autres.

Article 7 : Les jeux géants et structures gonflables

Les grands jeux et les structures gonflables peuvent être empruntés pour un évènement ponctuel par les associations comme par les particuliers.

Les tarifs sont différents selon les jeux.

J'ai pris connaissance de ce règlement et en accepte tous les termes.

Nom et Prénom du signataire et représentant de l'ensemble des personnes bénéficiaires de la carte d'adhésion :

.....

Date et signature :